

# COMPTE RENDU

DEPARTEMENT DE  
MOSELLE

République Française  
COMMUNE D'ABRESCHVILLER

## Séance du 3 décembre 2019

L'an deux mil dix neuf et le trois décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 26 novembre 2019 s'est réunie sous la présidence de M. Emmanuel RIEHL.

**Nombre de membres en exercice : 18**

**Présents : 11**

**Votants : 12**

**Sont présents :** Emmanuel RIEHL, Jean MATHIEU, Véronique VATAUX, Damien KREMPP, Brigitte JENIE, Claude SCHLOSSER, Françoise FOERSTER, Pascale FREY, Emmanuel LANTZ, François MOUCHOT, Olivier COCHELIN.

**Représentés :** Jacques HENRY.

**Excusés :** Sonia RING.

**Absents :** Christiane CHENIN, Malika FUNAZZI, Sylvie ORGEL, Adel BELAID, Armelle DASTILLUNG.

**Secrétaire de séance :** Claude SCHLOSSER..

### **délibération D 2019 8 1 : Cession terrains (Abreschviller Sciage)**

Le maire présente au conseil municipal les différents projets d'investisseurs relatifs aux terrains ayant appartenu à Abreschviller Sciage et devenus propriétés communales.

Après avoir exposé le découpage sous la forme ci-après :

- Commune d'Abreschviller : 3,74 ha

- STE 2HUB : env. 10 ha au prix de 80 000 € la parcelle, soit 8 000 € l'hectare

- VERTIGO : env. 6,2 ha, au prix de 37 500 € la parcelle, soit 6 048 € l'hectare.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions d'achat des Sociétés 2HUB et VERTIGO.

### **délibération D 2019 8 2 : Demande gratuité droits place (forains)**

Le maire présente au conseil municipal la demande de gratuité, pour les droits de place des forains, consécutive à la baisse continue de fréquentation lors de la fête patronale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider la gratuité du droit de place et ce, après avoir obtenu l'accord des associations locales concernées par cette manifestation.

### **délibération D 2019 8 3 : Convention transport dispositif ULIS**

Le maire présente au conseil municipal la convention de participation au transport des enfants du dispositif ULIS à signer avec la commune de Lorquin qui s'engage à participer aux frais.

1 élève est concerné pour l'année scolaire 2018/2019 pour un coût total de 4 173,36 €. La participation de la Région Grand Est s'élève à 676,00 €.

Le reste à charge pour la commune de Lorquin est donc de 3 497,36 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

### **délibération D 2019 8 4 : Travaux d'exploitation en forêt communale**

Le maire présente au conseil municipal le devis pour la maîtrise d'oeuvre des exploitations de bois déperissant de l'année 2019 présenté par l'Office National des Forêts pour un montant HT de 1 560,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer ce devis.

### **délibération D 2019 8 5 : Travaux d'exploitation (bois de chauffage)**

Le maire présente au conseil municipal le programme de travaux 2020 présenté par l'Office National des Forêts pour des travaux d'exploitation en ATDO et prestation de bois de chauffage pour un montant total de 10 601,04 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer ce devis.

### **divers :**

- repas des aînés, le 19 janvier 2020,

- vœux du maire, le 24 janvier 2020.

le maire, Emmanuel RIEHL :

